



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 25 septembre 2013

L'an deux mille treize le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Frédy MELLE, Damien BLANC, Gilbert CADUC, Bruno GIOVANNINI, Jacques COUHÉ Nicolas PIGNOL, Alain LACHAUMETTE, Pierre NIVOIS, Mmes Liliane PIGNOL, Colette PIVETEAU.

Absents excusés: Mme Simone « Julie » FOULQUIER a donné pouvoir à M. Damien BLANC
Mme Marie-Noëlle BINET a donné pouvoir à Mme Colette PIVETEAU
M. Pierre NIVOIS a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC

Absents excusés: Mme Monique ROYER,

Secrétaire de séance : M. Didier BOUYER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation	:	20 septembre 2013
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	14
Pouvoirs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	17

Le Conseil Municipal :

1) Compte rendu du Conseil Municipal

A l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2012

2) Bilan de l'assistant "Tourisme et handicap" saison estivale 2013

Prend acte du bilan de la saison écoulée et du travail de qualité effectué par l'assistant

3) Illuminations de fin d'année: contrat 2013-2017

- **approuve à l'unanimité** l'objet ainsi que les conditions financières de la convention de mise à disposition, d'entretien et de maintenance des illuminations festives établie pour une durée de **5 ans à compter de l'année 2013** ;
- **autorise le Maire** à signer ledit contrat ;
- **s'engage** à inscrire au Budget Communal des exercices concernés les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

4) Construction de 5 locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires: Avenant N°1 – Lot 13 "Serrurerie"

- **Approuve** le contenu de l'Avenant n° 1 au Lot n° 13 « Serrurerie », marché attribué à l'entreprise OCEAN ET BOIS – 17, rue Robert Geffré – 17000 LA ROCHELLE
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant pour un montant **total de 380 € HT**
- **Dit** que les crédits afférents à cette réalisation seront inscrits au compte 2313 – opération n° 165 du budget communal 2013.
- **Arrête** le coût global du marché de construction des cinq locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires à : **948 450,40 € HT** soit 1 134 346,68€ T.T.C

5) Budget Principal "Commune"

- Décision Modificative n°3

Approuve à l'unanimité le contenu de la décision modificative n°3 qui s'équilibre à 12 000€ pour les virements de crédits et à 6 012€ pour les crédits supplémentaires

- Taxes et produits irrécouvrables: admission en non valeur

- **confirme** l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de : **1 114,20 €** au titre des exercices budgétaires 2010 et 2011

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget communal 2013 – **article 6541** « Créances admises en non valeur».

- Information: décisions du Maire n°2 et n°3

Prend acte de ces décisions relatives respectivement à la conclusion d'un prêt de 300 000€ pour la construction du marché couvert, des locaux techniques et des sanitaires et l'annulation d'un titre de recettes sur exercice antérieur de 1 000€ à l'article 673 du budget de la commune

6) Budget annexe "Port Communal": admission en non valeur

- **confirme à l'unanimité** l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de : **63,87 €** au titre de l'exercice budgétaire 2011

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget annexe « Port communal » 2013 – **article 6541** « Créances admises en non valeur».

7) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

- **approuve à l'unanimité** le Plan Communal de Sauvegarde de RIVEDOUX-PLAGE tel que présenté,

- **autorise** Monsieur le Maire à prendre et signer l'arrêté de création du Plan Communal de Sauvegarde de RIVEDOUX-PLAGE et à en assurer la transmission auprès des autorités préfectorales ou compétentes en matière de Défense et de protection civile

8) Révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux

Prend acte du communiqué de presse diffusé par le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré à l'issue de sa rencontre avec les représentants du Ministère de l'Environnement

9) PAPI de l'Île de Ré: digue du Bourg

Adopte à l'unanimité une motion contenant son opposition à la variante proposée par l'État (enrochement) et réaffirmant son souhait d'obtenir le respect de l'engagement initial de prolonger la digue actuelle.

10) Reconstruction de la mairie

Approuve à l'unanimité le pré-programme tel que présenté.

11) Tarifs communaux 2014

- Location des salles communales

- **Décide à l'unanimité** d'augmenter, compte tenu de la progression des frais généraux, de **5%** les tarifs actuels de la salle des fêtes et de maintenir en l'état les autres conditions de location

- **Dit** que les tarifs d'occupation du domaine public derrière la salle des fêtes demeurent inchangés, soit un forfait de 50€

- **Attractions foraines et déballage sur le domaine public**

- **Décide** de maintenir les tarifs pour les attractions foraines et pour les déballages sur le domaine public

12) Repas des Aînés

Décide à l'unanimité de porter le prix du repas à 34,50€

13) Convention entre la commune de Rivedoux-Plage et la Communauté de Communes de l'Île de Ré de mise à disposition de la Maison du Port pour le Centre Multi-accueil

Approuve à l'unanimité les termes de la convention qui porte sur la période comprise entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2014, période pendant laquelle la Communauté de Communes de l'Île de Ré s'acquittera d'un loyer mensuel de 600€.

14) Vente de la parcelle communale cadastrée AE n° 795

- **Accepte à l'unanimité** la cession de la parcelle non bâtie cadastrée AE n° 795 pour une superficie de 172m² au prix de 11 870€

- **Autorise** le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document administratif nécessaire à la conclusion de ce dossier

- **Dit** que les frais en résultant seront à la charge de l'acquéreur

- **Dit** que le produit de cette cession sera porté au budget principal de la commune

15) Participation de la Commune à la protection sociale des agents / Volet Prévoyance

Prend acte de l'avis favorable exprimé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

16) Bilan environnemental 2012 du Grand Port Maritime de La Rochelle

Prend acte du contenu du bilan tel que présenté.

17) Règlement du cimetière communal

Décide à l'unanimité de modifier le règlement et notamment son article 27 afin de permettre l'installation d'urnes funéraires sur les tombes.

18) D.I.A. en D.P.U

A l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation.

19) Questions diverses